

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/21 du 6/1/77

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

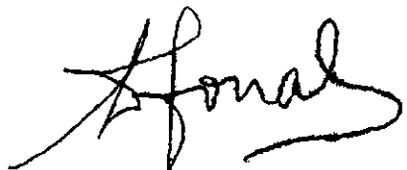
Madame KOROLEVA Natacha, Ouvrière à l'Ambassade de la République Popu-
laire du Congo - MOSCOU.

Madame KANZA Germaine, Monitrice Sociale, Adjointe à l'Assistante Socia-
le de l'A.P.N. - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 6 Janvier 1977



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI .-

